



## Litige familial

-----  
Par titusaveyron

Bonjour, je suis divorcé depuis deux ans, j'ai deux enfants et sur la convention de divorce il est bien stipulé que mon ex femme prend en charge mon fils et moi ma fille, ils sont tous les deux majeurs, maintenant ma fille a fini ses études et a trouvé un travail, mon fils est encore étudiant dans une école privée qui coûte 7000 euros par an et ma femme me demande de payer vu que ma fille a fini ses études, en a-t-elle le droit ? Merci pour votre réponse !

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Vos enfants sont majeurs, et ce sont donc eux qui peuvent vous demander de respecter votre obligation alimentaire. Il serait sans doute utile de saisir le JAF pour tenir compte des nouvelles situations, puisque vos enfants ne représentent plus une charge équivalente.

-----  
Par titusaveyron

Ok, merci!